

CONTEXTUALISATION

L'Union européenne, à travers le **Pacte Vert pour l'Europe** (Green Deal), s'est engagée à **réduire ses GES pour 2030 de 30 à 40 % par rapport aux niveaux de 2005**. Chaque État membre, y compris la France, doit suivre une trajectoire linéaire pour atteindre ces objectifs (-47.5% de GES), avec des quotas annuels d'émissions qui doivent être respectés chaque année. A cela s'ajoute la volonté de l'UE d'atteindre la **neutralité carbone d'ici 2050**. Pour ce faire, différents secteurs sont visés par des objectifs de réduction d'émissions.

LES CHIFFRES CLÉS :

- Le secteur de l'agriculture compte en 2018 pour **19%** des émissions de GES (**41%** provenant des cultures)
- Les émissions de GES de l'agriculture sont d'abord le **méthane (45%), l'azote (42%) puis le Co2 (13%)**
- L'UE s'est engagée à **réduire ses GES pour 2030 de 30 à 40% par rapport aux niveaux de 2005**

C'est le cas pour le secteur agricole qui doit émettre **au maximum 233,4 millions de tonnes de GES en 2030**, soit une baisse des émissions de **149 millions de tonnes entre 2020 et 2030**. Le Green Deal inclut également des objectifs interdépendants et complémentaires, comme la stratégie **From Farm-To-Fork** et la stratégie **Biodiversité**. Ces stratégies comprennent des **objectifs quantitatifs** comme consacrer au **moins 25 % des terres agricoles** à l'agriculture biologique, réduire de moitié l'utilisation des pesticides et des antibiotiques dans l'élevage, et réduire de 20 % l'utilisation d'engrais chimiques. Ces mesures visent non seulement à **« soutenir les objectifs de réduction des émissions de GES mais aussi à améliorer la santé et le bien-être des Européens »**. La France, ayant une part importante dans l'agriculture européenne, devra contribuer significativement à cette réduction des émissions.

UNE INCOHÉRENCE DANS LA POLITIQUE EUROPÉENNE

Pour rappel, la **masse de CO2** présente dans l'atmosphère avoisine **3 200 milliards de tonnes** (2021). Les émissions de CO2 imputable à l'humanité **accroissent** la masse du CO2 atmosphérique de 16 milliards de tonnes par an. Au sein de ces **16 milliards**, la **part de l'UE représente 1.6 milliards de tonnes** (1/200ème) et celle de la **France 160 millions de tonnes** (1/20 000ème). De ce constat, on pourrait pointer du doigt **l'intérêt européen de poursuivre ses efforts** afin de réduire ses émissions sachant qu'ils ne peuvent avoir aucun effet significatif sur le stock du CO2 et a fortiori sur le climat si celui-ci en dépend.

QUELLES PERSPECTIVES ?

Pour les agriculteurs de la filière céréalières la politique du Green deal apparait comme incohérente, surtout **sans directives précises** de la part de Bruxelles. Il n'existe pas de directives ou de normes spécifiques destinées à la filière céréalière française. **La neutralité carbone semble inatteignable**, d'autant plus que les **agriculteurs ne disposent pas d'alternatives pérennes pour supprimer leurs émissions**. Même si ces derniers sont sensibles à l'environnement et prônent des alternatives pour produire moins d'émissions. **La filière céréalière notamment trouvent des solutions pour produire de manière plus responsable**. Les prairies temporaires, les rotations de terre (légumineuse), plantations de haies, les couverts végétaux (moutarde) ou même le non-labour sont des alternatives durables et efficaces (la production de blé tendre ayant augmenté de **3.9%** en 2023).

On ne peut vider l'océan avec une petite cuillère. Pourtant cette image illustre bien la volonté européenne d'éliminer les GES via la politique du Green deal. Une politique qui pousse nos agriculteurs à fournir de plus en plus d'efforts dans une **filière déjà sous tension**.

Pour aller plus loin :

- [Géopolitique du blé européen](#)
- [Les émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture](#)
- [Réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'UE : objectifs nationaux pour 2030](#)
- [«Le climat par les chiffres», Christian Gerondeau 2023](#)